



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
80^{ème} session
Rome, 9 décembre 2021

FR

UNIDROIT 2021
A.G. (80) 2
Original: anglais
novembre 2021

Point n° 4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2021

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen des activités menées par UNIDROIT en 2021 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2019, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2021 – F.C. (92) 3</i> ; <i>UNIDROIT 2019 – A.G. (78) 3</i>

Introduction

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2020-2022 couvre un certain nombre de sujets dont l'introduction au Programme de travail avait été recommandée à l'origine par le Conseil de Direction à sa 98^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2019) et entérinée par l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session (Rome, 12 décembre 2019) (voir document [UNIDROIT 2019 – A.G. \(78\) 12, paras. 38-51](#)). Le Programme de travail a été ensuite amendé par l'Assemblée Générale lors de sa 97^{ème} session (Rome, 17 décembre 2020) (voir document [UNIDROIT 2020 – A.G. \(79\) 10, paras. 39-47](#), conjointement au document [UNIDROIT 2020 – A.G. \(79\) 3](#)) et à la recommandation du Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session (voir [UNIDROIT C.D. \(99\) A.8](#)).

2. Les critères suivants sont appliqués afin de déterminer le degré de priorité accordé aux différentes activités du Programme de travail:

a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*

- i) "*priorité élevée*" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres;
- ii) "*priorité moyenne*" – projets qui pourraient démarrer ou progresser au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple l'obtention de fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources du budget régulier; et
- iii) "*priorité basse*" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.

b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*

- i) "*priorité élevée*" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet;
- ii) "*priorité moyenne*" – n'excédant pas 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet; et
- iii) "*priorité basse*" – n'excédant pas 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet.

c) *Fonctions indispensables:* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "*priorité élevée*", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières qui lui sont spécifiquement attribuées.

3. Le Programme de travail pour la période triennale 2020-2022 contient actuellement les activités suivantes avec les priorités accordées aux 78^{ème} et 79^{ème} sessions de l'Assemblée Générale (Rome, 12 décembre 2019 et 17 décembre 2020, respectivement):

A. Activités législatives

1. Opérations garanties

- a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial: priorité élevée
- b) Mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction: priorité élevée
- c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap:
 - i) Navires et matériels d'équipement maritime: priorité basse
 - ii) Matériels de production d'énergie renouvelable: priorité basse

- d) Loi type sur les récépissés entrepôt: priorité élevée
- 2. Droit privé et développement agricole – Structure juridique des entreprises agricoles: priorité moyenne
- 3. Procédure civile transnationale
 - a) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces: priorité élevée
 - b) Procédure civile internationale en Amérique latine: priorité basse
- 4. Contrats du commerce international – Formulation de principes en matière de contrats de réassurance: priorité basse
- 5. Biens culturels - Collections d'art privées: priorité basse
- 6. Crédit-bail et Affacturage
 - a) Loi type sur l'affacturage: priorité élevée
 - b) Guide pour l'adoption de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement: priorité basse
- 7. Insolvabilité bancaire: priorité moyenne
- 8. Actifs numériques et droit privé: priorité élevée

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

- 1. Fonctions de Dépositaire: priorité élevée
- 2. Promotion des instruments d'UNIDROIT: priorité élevée
 - a) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international
 - b) Convention du Cap et le Protocole spatial
 - c) Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles
 - d) Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle
 - e) Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et les Dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts
- 3. Instrument d'UNIDROIT et la pandémie de COVID-19
- 4. Lancement de l'Université d'été

C. Activités non législatives

- 1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires: priorité élevée
- 2. Revue de droit uniforme et autres publications: priorité élevée
- 3. Stages et bourses de recherche: priorité élevée

4. Le présent document présente un résumé des mesures prises en 2021 pour la mise en œuvre des activités législatives et non législatives inscrites au Programme de travail d'UNIDROIT. Des informations plus détaillées seront fournies dans le Rapport annuel 2021 qui sera publié en 2022.

5. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, sur les ressources allouées aux différents projets et activités de l'Institut en 2021, sur la base du Budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (Rome, 17 décembre 2020). Le Secrétariat invite l'Assemblée Générale à noter l'ampleur du travail effectué avec des coûts extrêmement contenus et une grande efficacité au cours de la deuxième année de la pandémie.

Cela s'explique par les économies réalisées sur les missions et le financement des experts, qui ont été en partie réaffectées au renforcement de l'infrastructure informatique de l'Institut, ce qui a permis de multiplier les réunions à distance et de progresser tout au long de la situation d'urgence. Mais c'est surtout un témoignage du travail considérable des membres du Secrétariat et de la générosité de nombreux experts du monde entier qui ont contribué au mandat de l'Institut au prix d'énormes efforts.

6. L'Annexe II fournit quant à elle des informations sur les contributions extrabudgétaires mises à la disposition du Secrétariat et leur allocation aux diverses activités en 2021.

A. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

1. Opérations garanties

a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap ***

Protocole ferroviaire de Luxembourg

7. La Résolution n°1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Luxembourg, 12-23 février 2007) a mis en place une Commission préparatoire (ci-dessous "la Commission préparatoire ferroviaire") en vue d'agir en qualité d'Autorité de surveillance provisoire pour l'établissement du Registre international conformément au Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-dessous le "Protocole ferroviaire de Luxembourg").

8. Depuis la publication du document sur l'Activité de l'Organisation pour la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale, la Commission préparatoire a tenu sa 9^{ème} session (le 8 avril 2021), co-présidée par Peter Bloch (États-Unis) et Antti Leinonen (Finlande), organisée par l'OTIF à distance. La réunion a été suivie par 28 délégations d'États, ainsi que par des représentants de la Commission européenne, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et de l'Union Africaine. La Commission préparatoire, entre autres, a approuvé une version révisée du [Règlement du Registre international](#) (en anglais seulement). La Commission préparatoire a été, en outre, convoquée pour sa 10^{ème} session, par une procédure de confirmation écrite, dont le but était de demander l'approbation d'un mandat pour mener des négociations portant sur un changement proposé de propriété ou de contrôle du Conservateur. La Commission préparatoire a autorisé l'attribution d'un tel mandat à un Groupe de négociation composée des coprésidents de la Commission préparatoire et de représentants d'UNIDROIT, de l'OTIF et du Groupe de travail régional.

9. En ce qui concerne les développements relatifs aux signatures/adhésions-ratifications, alors que le nombre des États contractants est resté le même depuis la dernière session de l'Assemblée Générale, la signature du Protocole par l'Espagne a eu lieu le 10 novembre 2021 lors d'une cérémonie au siège d'UNIDROIT. En outre, la Commission interministérielle créée en Espagne pour œuvrer à la mise en œuvre du Protocole a achevé son examen avec une approbation complète, et les actes législatifs en vue de l'adhésion sont en cours. En outre, lors de la 9^{ème} Commission préparatoire, la publication d'une déclaration présidentielle autorisant la signature du Protocole par l'Afrique du Sud a été annoncée, comme une étape préliminaire à la ratification.

10. Le Secrétariat d'UNIDROIT a poursuivi de nombreuses activités pour promouvoir la mise en œuvre et l'entrée en vigueur du Protocole, en coopération avec le Groupe de travail sur la ratification. En particulier, dans le cadre du panel intitulé "Building Back Greener: The role of the Luxembourg Rail Protocol in the Post-Covid Economy", qui s'est tenu après la 9^{ème} session de la Commission préparatoire et qui s'est concentré sur les avantages potentiels du Protocole pour favoriser la croissance durable mondiale.

11. Enfin, UNIDROIT continue de participer activement aux sessions du Groupe d'experts sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (GE_PIRRS), établi par le Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU sur recommandation de son Groupe de travail sur les transports ferroviaires et centré sur l'élaboration de Règles types pour la mise en œuvre pratique par l'industrie du système d'identification unique des véhicules ferroviaires créé par le Protocole ferroviaire de Luxembourg (URVIS).

Protocole spatial

12. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, adoptée le 9 mars 2012, une Commission préparatoire a été établie pour faire office d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. En 2017, les membres de la Commission avaient convenu de constituer un Sous-groupe pour réévaluer la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, en septembre 2020, ce Sous-groupe a organisé une enquête pour examiner les avantages du financement spatial basé sur les actifs dans l'économie post-COVID-19. Les résultats de cette enquête ont été présentés lors d'un débat en ligne le 31 mars 2021, organisé en partenariat avec BHO Legal.

13. Concernant les activités de promotion, le 6 février 2021, M. Hamza Hameed M. Hameed a prononcé une allocution intitulée "Importance of a Uniform System of Secured Transactions Law in order to promote Asset-based Financing in the Space Sector" lors du Séminaire international d'une journée sur la privatisation du secteur spatial en Inde - Issues and Challenges, organisé par la Symbiosis Law School, Hyderabad, Inde. Il a également présenté le Protocole spatial à la Conférence mondiale sur l'exploration de l'espace (GLEX2021) à Saint-Pétersbourg, en Russie, du 14 au 18 juin 2021, où il a fait une présentation sur un "système harmonisé de transactions garanties pour les biens spatiaux - le Protocole spatial de la Convention du Cap" dans le cadre de la session sur la "Coopération internationale pour l'exploration de l'espace". En outre, du 26 au 29 octobre, M. Hameed a participé au Congrès international d'astronautique 2021 (IAC 2021) organisé par la Fédération internationale d'astronautique (IAF) et le Centre spatial Muhammad Bin Rashid des EAU à Dubaï. M. Hameed a donné une conférence à distance aux étudiants du programme Advanced Master's LLM in Air and Space Law à l'Institut international de droit aérien et spatial de l'Université de Leiden.

14. En mai 2021, UNIDROIT a été nommé observateur auprès du Groupe de travail sur les tribunaux de l'espace établi par les tribunaux du Centre financier international de Dubaï afin de partager l'expertise en matière d'application des règles de droit international privé dans les litiges spatiaux. UNIDROIT a accru sa collaboration avec le Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) afin de favoriser la promotion et la mise en œuvre du Protocole spatial. En 2021, UNIDROIT a obtenu le statut de statut d'observateur permanent au COPUOS, et le Protocole spatial a été présenté à deux reprises dans le cadre de la 60^{ème} session du Sous-comité juridique du COPUOS en juin 2021. Il s'agissait notamment d'une déclaration prononcée par le Secrétaire Général devant le Sous-Comité pendant sa session, ainsi que d'une présentation conjointe avec le Professeur Bernhard Schmidt-Tedd (DLR) lors du Symposium 2021 sur le droit de l'espace de l'Institut international de droit spatial (IISL) et du Centre européen de droit spatial (ECSL), intitulé "Space Law for the Global Space Economy". En septembre 2021, un Protocole d'accord a été conclu entre Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et UNIDROIT.

15. Parmi les autres activités prévues à l'avenir, la Professeure Anna Veneziano et Hamza Hameed contribueront à un chapitre sur le Protocole spatial dans la 2^{ème} édition de *Contracting for Space*, un ouvrage coécrit par Lesley Jane Smith et Ingo Baumann publié par Taylor and Francis.

16. Le Secrétariat continuera à suivre l'évolution de la situation dans le secteur spatial et à promouvoir le Protocole spatial conformément à son mandat.

b) Mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels miniers, agricoles et de construction ***

17. Le quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ("Protocole MAC") a été adopté lors de la Conférence diplomatique de Prétoria, Afrique du Sud le 22 novembre 2019. Conformément à la mise en œuvre des autres Protocoles de la Convention du Cap et de la Résolution 1 de l'Acte final de la Conférence diplomatique, une Commission préparatoire a été établie, pour agir en tant qu'Autorité provisoire de surveillance en attendant l'entrée en vigueur du Protocole sous la direction du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT.

18. La troisième session de la Commission préparatoire a eu lieu par vidéoconférence les 3 et 4 juin 2021. Elle a réuni 32 participants provenant de huit États membres de la Commission, de deux États observateurs, d'une organisation d'intégration économique régionale observatrice, d'une organisation observatrice et d'observateurs *ex officio* de la Conférence diplomatique.

19. Au cours de l'année 2021, la commission préparatoire a avancé rapidement dans trois domaines: i) la nomination d'une Autorité de surveillance, ii) la sélection d'un Conservateur pour mettre en œuvre le Registre international du Protocole MAC, iii) la préparation de la première édition du Règlement du Registre international. La Commission a constitué un Groupe de travail sur le Conservateur et un Groupe de travail sur le Règlement pour l'aider à atteindre ses objectifs. Composés d'experts des États participants, les deux Groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2021. Grâce aux travaux des Groupes de travail, un premier projet de Règlement du Protocole MAC a été approuvé par la Commission préparatoire et la Procédure d'appel d'offres pour la sélection du Conservateur devrait être ouverte au début de 2022. Les négociations concernant la nomination d'une Autorité de surveillance sont en cours, UNIDROIT étant un candidat possible.

20. Il est prévu qu'en décembre 2021 la Commission européenne discute de la signature du Protocole par l'Union européenne. Plusieurs États membres ont confirmé au Secrétariat leur intention d'en promouvoir la signature.

21. Le Commentaire officiel du Protocole MAC rédigé par le Professeur Sir Roy Goode a été publié en mai 2021 et lancé officiellement lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre 2021. Sir Roy Goode a été chargé de préparer le Commentaire officiel en vertu de la Résolution 4 de l'Acte final de la Conférence diplomatique MAC.

22. En janvier 2022, la Commission préparatoire se réunira pour sa quatrième session.

23. En outre, en 2021, le Secrétariat d'UNIDROIT a continué à promouvoir le Protocole MAC lors de divers événements, notamment avec une présentation du Protocole MAC au Conseil de l'Association kenyane de leasing en septembre 2021. UNIDROIT cherche également à établir un projet de réforme à long terme des opérations garanties avec le forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui comprendrait la mise en œuvre de la Convention du Cap et de ses Protocoles dans les économies membres de l'APEC.

c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap*i) Navires et matériels de transport maritime **

24. Conformément à la faible priorité attribuée au projet dans le Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2020-2022, le Secrétariat a continué à mener des recherches sur la viabilité d'un futur Protocole sur les navires et les équipements de transport maritime

*ii) Matériel de production d'énergie renouvelable **

25. Conformément à la priorité basse attribuée au projet dans le Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2020-2022, le Secrétariat a poursuivi ses recherches sur la viabilité d'un futur Protocole sur les matériels de production d'énergie renouvelable. Le Secrétariat suit les négociations de la 26^{ème} Conférence des Parties des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) à Glasgow afin d'évaluer si un Protocole sur les matériels d'énergie renouvelable pourrait aider à améliorer l'accès au financement des projets d'énergie verte.

c) Loi type sur les récépissés d'entrepôt ***

26. L'Assemblée Générale a approuvé l'inclusion du Projet conjoint CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt lors de sa 79^{ème} session en décembre 2020 avec une priorité élevée au sein du Programme de travail 2020-2022 (voir document [UNIDROIT 2021 \(79\) 10, paras. 40-47](#)).

27. Après l'approbation du projet, et conformément à la méthodologie de travail de l'Institut, un Groupe de travail a été établi pour élaborer une Loi type. Le Groupe de travail est composé de onze experts représentant des traditions juridiques et des régions géographiques différentes. Il est présidé par la Professeure Eugenia Dacornia, membre du Conseil de Direction. D'importantes organisations intergouvernementales, des parties prenantes des secteurs privé et public et des universitaires assistent aux sessions du Groupe de travail en tant qu'observateurs. Tous les documents de référence sur le projet sont disponibles sur la [page du projet](#).

28. La première session du Groupe de travail a eu lieu par vidéoconférence du 2 au 4 décembre 2020. La session a été suivie par 30 participants, dont les membres du Groupe de travail et les observateurs. Au cours de cette session, le Groupe de travail est convenu du champ d'application et de la structure préliminaire de la Loi type et a examiné un Document de réflexion exposant les différentes approches législatives adoptées par les juridictions. Des informations détaillées sur les discussions et les résultats de cette session sont présentées dans le [Rapport de la première session](#).

29. Après la première session du Groupe de travail, afin de faire avancer les travaux intersessions, un Comité de rédaction et un sous-groupe sur les aspects technologiques ont été créés. Le Comité de rédaction a tenu six réunions à distance au cours de l'année 2021 et a préparé trois projets de chapitres pour la future Loi type. Le sous-groupe sur les aspects technologiques s'est réuni quatre fois pour analyser les approches législatives et les modèles technologiques déployés pour les récépissés d'entrepôt électroniques.

30. La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu par vidéoconférence du 10 au 12 mars 2021. Cette session a été suivie par 31 participants. Le Groupe de travail a examiné, entre autres, des suggestions préliminaires pour la rédaction du futur Chapitre II de la Loi type, "Délivrance d'un récépissé d'entrepôt" et du Chapitre IV, "Transfert des récépissés d'entrepôt". Les discussions et les résultats de la session sont résumés dans le [Rapport de la deuxième session](#).

31. Le Groupe de travail a tenu sa troisième session du 1^{er} au 3 septembre 2021. Il a réuni 30 participants. Un certain nombre d'experts ont participé en personne à l'Institut et d'autres à distance.

Outre les versions révisées des projets de Chapitres II et IV, le Groupe de travail a examiné le projet de Chapitre I, "Champ d'application et dispositions générales" et des questions de fond. Le [Rapport de la troisième session](#) contient un résumé de cette session.

32. Le [Programme de travail 2020-2022](#) préliminaire prévoyait que le Groupe de travail soumette un projet complet de texte sur la Loi type au Conseil de Direction avant mai 2022. Cependant, les discussions du Groupe de travail ont fait apparaître d'importantes différences structurelles entre les familles juridiques sur des points cruciaux à traiter dans la Loi type. Dans le même temps, les réunions en personne ont été limitées. Au vu de cette situation, lors de sa 100^{ème} session en septembre 2021, le Conseil de Direction a autorisé la prolongation de la durée du projet d'une année civile (voir document [C.D. \(100\) Misc. 2](#)). Ainsi, un texte complet de Loi type sera soumis au Conseil de Direction lors de sa 102^{ème} session en mai 2023.

2. Droit privé et développement Agricole – Structure juridique des entreprises agricoles **

33. Soutenu par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), le projet relatif à la Structure juridique des entreprises agricoles (projet SJEA) a été proposé pour inclusion dans le Programme de travail 2020-2022 ¹ par le Conseil de Direction, à sa 98^{ème} session ², et a été approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session avec un niveau de priorité moyen ³.

34. Dans un premier temps, le Conseil de Direction a recommandé au Secrétariat de réaliser un état des lieux et une analyse de faisabilité concernant la structure juridique des investissements dans les activités agricoles, afin de déterminer si UNIDROIT pourrait apporter une contribution utile. Lors de la 99^{ème} session du Conseil de Direction le Secrétariat a préparé et soumis l'étude de faisabilité demandée ([C.D. \(99\) B.5](#)), qui était divisée en trois parties. La Partie I présentait l'historique des travaux d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole. La Partie II présentait un résumé des initiatives internationales récentes qui pourraient influencer directement et/ou indirectement la portée des travaux futurs d'UNIDROIT. Enfin, la Partie III évaluait si un nouvel instrument UNIDROIT/FAO/FIDA revêtirait un bénéfice supplémentaire et a fourni des observations préliminaires sur les questions juridiques à considérer. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à poursuivre ses consultations en vue d'organiser un colloque et ensuite de constituer un groupe d'experts pour définir la portée potentielle, le contenu et la forme de l'instrument.

35. En conséquence du mandat reçu, les 15 et 16 avril 2021, UNIDROIT, la FAO et le FIDA ont organisé conjointement un webinaire de consultation pour discuter du nouveau projet SJEA et, notamment, pour esquisser les sujets que le futur instrument potentiel pourrait aborder. Le rapport complet du webinaire se trouve sur le site [Internet](#) et une [vidéo](#) des deux journées est disponible sur la chaîne YouTube d'UNIDROIT.

36. En septembre 2021, lors de la deuxième réunion de la 100^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat a préparé un document (C.D. (100) B.5) qui synthétise les principales contributions reçues et souligne un certain nombre de sujets et de questions juridiques qui pourraient être pris en compte dans le projet SJEA. Le document montre comment les exigences de durabilité, les nouvelles technologies et les vecteurs de financement alternatifs transforment la structure juridique des entreprises agricoles et les types de collaboration entre les producteurs et les autres acteurs opérant le long de la chaîne d'approvisionnement agricole. En outre, le document précise que des orientations

¹ [UNIDROIT 2019 – C.D. \(98\) 17, para. 288.](#)

² [UNIDROIT 2019 – C.D. \(98\) 14 rév. 2](#) paras. 78-82.

³ [UNIDROIT 2019 – C.D. – A.G. \(78\) 12](#) para. 51.

juridiques pourraient être fournies concernant les formes de collaboration pour améliorer l'accès au marché et aux ressources essentielles en analysant, entre autres, les réseaux contractuels multipartites, la gouvernance d'entreprise, les règles de propriété et de responsabilité.

37. Le Conseil de Direction a été invité à approuver le champ d'application préliminaire proposé pour le projet et à réévaluer à la hausse le statut de priorité initial accordé afin de permettre au Secrétariat d'établir un Groupe de Travail. Le Conseil a pris note des progrès réalisés et a décidé d'augmenter le niveau de priorité du projet de moyen à élevé, permettant ainsi au Secrétariat d'établir un Groupe de travail dont la première réunion est prévue en février 2022. Il concentrera ses travaux sur la détermination précise de la portée du projet.

3. Procédure civile transnationale

a) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ***

38. Le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces a été inclus dans le Programme de travail 2020-2022 lors de la 78^{ème} session de l'Assemblée Générale ([A.G. \(78\) 12](#), paras. 41 et 51, et [A.G. \(78\) 3](#)), confirmant la recommandation de la 98^{ème} session du Conseil de Direction ([C.D. \(98\) 17](#), para. 245). Pendant la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction, tenue en distanciel en avril/mai 2020, le Secrétariat a été autorisé à constituer un Groupe de travail exploratoire pour recueillir des commentaires sur l'ajustement du champ d'application prévu du projet ([C.D. \(99\) A.8](#), paras. 43-44). En réponse à ce mandat, le Secrétariat d'UNIDROIT a lancé une procédure de consultation virtuelle avec des experts et des organisations internationales sélectionnés, présentée lors de la deuxième session du Conseil de Direction qui s'est tenue à Rome et en distanciel du 23 au 25 septembre 2020. Lors de cette session, le Conseil de Direction a approuvé les orientations proposées quant à la portée du projet, a confirmé le niveau de priorité élevé attribué au projet et a autorisé la création d'un Groupe de travail ([C.D.\(99\) B.21](#), paras 57-58) présidé par Mme Kathryn Sabo, membre du Conseil de Direction.

39. La première session du Groupe de travail s'est tenue à Rome et en distanciel du 30 novembre au 2 décembre 2020. Le Groupe de travail a concentré ses travaux sur la détermination plus précise de la portée du projet, sur la base d'un *Issues Paper* préparé par le Secrétariat, ainsi que sur des questions méthodologiques et organisationnelles. Il a également discuté d'un document spécifique préparé par un membre du Groupe de travail sur l'impact de la technologie sur l'exécution. De plus amples informations sur les discussions qui ont eu lieu sont disponibles dans le [Rapport de la première session](#).

40. Pour faire progresser le projet entre les sessions, trois sous-groupes ont été créés: Sous-groupe 1 sur l'exécution "post-adjudication"; Sous-groupe 2 sur l'exécution des créances garanties (collatéral); Sous-groupe 3 sur l'impact de la technologie sur l'exécution. Au cours de l'année 2021, le Président et la plupart des membres et observateurs du Groupe de travail ont été impliqués dans un programme de travail intense vu les points que chaque sous-groupe avait à traiter, soutenu en cela par le Secrétariat. Il s'agissait d'échanges, par courrier électronique et par réunions virtuelles, sur des projets et des commentaires. Le Secrétariat a effectué des consultations sous forme d'entretiens et de questionnaires et des recherches supplémentaires en interne afin de recueillir des données sur les enjeux, les options en matière de réglementation et les pratiques pour une exécution efficace dans diverses juridictions qui ont été la base de deux documents, l'un sur l'exécution général et l'autre sur la technologie et l'exécution.

41. La deuxième session du Groupe de travail s'est tenue à distance du 20 au 22 avril 2021. Ses délibérations ont porté essentiellement sur les Rapports préparés par les trois sous-groupes

mentionnés ci-dessus, qui comprenaient des projets initiaux de commentaires et de recommandations. En particulier, les Sous-groupes 1 et 3 avaient coordonné leurs efforts pour permettre une discussion sur des sujets généraux concernant l'exécution post-adjudication en rapport avec les questions correspondantes sur l'application de la technologie dans ces procédures. De plus amples informations sur les discussions qui ont eu lieu sont disponibles dans le [Rapport de la deuxième session](#).

42. Conformément au mandat reçu lors de la deuxième session du Groupe de travail, le Secrétariat a continué à fournir son soutien au Président et aux membres et observateurs du Groupe de travail pour l'organisation des réunions intersessions des Sous-groupes afin de faire avancer les travaux, et il a organisé des réunions de coordination pour assurer la cohérence des résultats des Sous-groupes. Le Secrétariat s'efforce également d'assurer la coordination nécessaire entre ce projet et le projet d'UNIDROIT sur les Actifs numériques et le droit privé, pour les questions concernant l'exécution sur les actifs numériques.

43. La troisième session du Groupe de travail se tiendra à Rome et à distance les 29 et 30 novembre et le 1^{er} décembre 2021.

b) Procédure civile international en Amérique Latine *

44. Sur recommandation du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale a inclus, lors de sa 98^{ème} session, la possibilité de travaux futurs sur ce sujet dans le Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2020-2022, sous réserve de consultations ultérieures avec l'Organisation des États Américains (OEA), d'une analyse de faisabilité et de ressources disponibles. Compte tenu de la priorité basse accordée au projet, le Secrétariat a simplement, tout au long des années 2020 et 2021, entrepris des recherches préliminaires sur ce sujet. Des contacts ont été récemment intensifiés au vu de la demande de propositions et de recommandations concernant le nouveau Programme de travail 2023-2025.

4. Contrats du commerce international - Formulation de principes en matière de contrats de réassurance *

45. Le projet de développement de Principes du droit des contrats de réassurance (PRICL), entrepris par les universités de Zurich, Francfort et Vienne et avec la participation d'universitaires et de praticiens de différents pays, a pour objectif de formuler une "*restatement*" du droit de la réassurance existant. Comme les PRICL supposent l'existence préalable de règles adéquates du droit général des contrats, UNIDROIT a été invité à participer au projet, entièrement financé par des instituts de recherche, pour mettre à disposition ses compétences sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. La première partie du projet, qui comprend une Partie Générale et quatre autres Chapitres intitulés: Obligations, Moyens, Agrégation et Répartition, a été publiée en ligne en décembre 2019. Elle est disponible sur le site suivant consacré au projet: <https://www.ius.uzh.ch/de/research/projects/pricl.html> avec des traductions dans différentes langues et des documents supplémentaires.

46. L'Assemblée Générale d'UNIDROIT, lors de sa 78^{ème} session en décembre 2019, sur recommandation du Conseil de Direction, a décidé la poursuite du projet au Programme de travail 2020-2022, aux mêmes conditions qu'auparavant, afin de couvrir tous les sujets pertinents.

47. Le 8^{ème} Atelier du projet – qui a été retardé à cause des restrictions dues au COVID-19 – s'est tenu en distanciel le 18 janvier 2021. Les documents préliminaires portant sur la deuxième partie du projet des PRICL ainsi que la possibilité de préparer une Note sur les PRICL et le COVID-19 sur la

base de la Note du Secrétariat intitulée [Note sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la crise sanitaire du COVID-19](#), publiée en juillet 2020.

48. Le Secrétariat a participé à un certain nombre d'activités concernant le projet PRICL pour sa promotion et sa diffusion. Pour davantage d'informations, voir le document [C.D. \(100\) B.13](#). Des informations détaillées sur toutes les activités se trouveront dans le prochain Rapport annuel 2021.

5. Biens culturels – Collections d'art privées *

49. Le thème des collections d'art privées est inscrit au Programme de travail d'UNIDROIT depuis 2017 avec un degré de priorité bas. Afin d'identifier les aspects du droit privé qui relèvent de son mandat, UNIDROIT a organisé une conférence intitulée "Les collections privées: approches historiques et juridiques" (Rome, 16-17 mars 2017)⁴ à laquelle Mme Elina Moustaira, Professeure de droit comparé à la Faculté de droit de l'Université Kapodistrienne et nationale d'Athènes était invitée. Mme Moustaira a rédigé une note identifiant les aspects du droit privé pour lesquels l'expertise particulière d'UNIDROIT serait un atout supplémentaire dans ce domaine. En outre, la première conférence tenue sous les auspices du Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP) a été organisée par l'Université d'Opole en Pologne (Chaire UNESCO en droit des biens culturels) à Gdansk les 6 et 7 juin 2019, avec une journée consacrée aux collections d'art privées.

50. Lors de sa 99^{ème} session (Rome, septembre 2020), le Conseil de Direction a examiné le sujet et a encouragé le Secrétariat à poursuivre l'étude de faisabilité en vue d'éventuels travaux futurs qui seraient conformes à son mandat et aux dispositions de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et d'autres instruments pertinents dans son domaine. Le Conseil a souligné l'importance accordée par d'UNIDROIT à ce sujet, qui relève de son mandat s'étendant au-delà du droit commercial.

51. Le sujet a également été inclus dans Projet académique (UCAP) pour la collecte de matériel en particulier, et il a été abordé lors de la Conférence organisée à Rome les 8 et 9 octobre 2020 pour marquer les 25 ans de l'adoption de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

6. Crédit-bail et Affacturage

a) [Une Loi type sur l'affacturage](#) ***

52. Le projet de Loi type sur l'affacturage a été approuvé par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT lors de sa 78^{ème} session en décembre 2019 avec un degré de priorité élevé au sein du Programme de travail triennal 2020-2022.

53. Conformément à la méthodologie de travail de l'Institut, la Loi type sur l'affacturage est préparée par un Groupe de travail composé d'experts juridiques internationaux représentant différents systèmes juridiques et régions géographiques. Le Groupe de travail est présidé par un membre du Conseil de Direction, le Professeur Henry Gabriel. Un certain nombre d'organisations intergouvernementales, régionales et internationales, d'associations industrielles et de représentants du monde académique participent aux sessions du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

⁴ Une conférence organisée conjointement par la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et droit de l'art (ISCHAL), l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS-ENS Cachan-Université Paris-Nanterre) et le cabinet BonelliErede.

54. La troisième session du Groupe de travail a eu lieu par vidéoconférence du 26 au 28 mai 2021. Le Groupe de travail a réuni 32 participants, dont neuf membres du Groupe de travail, sept observateurs de six organisations internationales, régionales et intergouvernementales, neuf associations professionnelles et universitaires et sept membres du Secrétariat d'UNIDROIT. Une réunion intersession du Groupe de travail sur le champ d'application de la Loi type s'est tenue le 20 septembre 2021. En outre, le Groupe de travail a établi des sous-groupes sur: i) le conflit de lois, ii) l'inscription et iii) la transition pour préparer des projets d'articles sur ces questions techniques.

55. Le projet de Loi type sur l'affacturage comporte six chapitres et 40 articles basés principalement sur les articles correspondants de la Loi type de la CNUDCI sur les opérations garanties. La longueur de la Loi type augmentera lorsque le Groupe de travail aura convenu d'articles supplémentaires.

56. Le Groupe de travail examinera un ensemble complet de dispositions de la Loi type lors de sa quatrième session (1^{er}-3 décembre 2021).

c) Guide pour l'adoption de la Loi-type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement *

57. Sur recommandation du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale a inscrit ce sujet au Programme de travail 2020-2022 avec une faible priorité, afin que le Secrétariat puisse suivre les développements dans ce domaine. Le Secrétariat demandera son approbation au Conseil de Direction s'il juge que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

7. Insolvabilité bancaire **

58. Sur recommandation du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale a décidé, lors de sa 78^{ème} session (Rome, 12 décembre 2019), d'inclure le projet sur l'insolvabilité bancaire au sein du Programme de travail 2020-2022 et de lui assigner une priorité moyenne afin que le Secrétariat puisse mener des recherches plus approfondies, définir plus précisément la portée du projet et justifier sa pertinence au sein d'une institution mondiale.

59. En 2020, le Secrétariat a pris des mesures pour solliciter un soutien, s'assurer de la pertinence du projet et renforcer la capacité et l'expertise de l'Institut pour mener à bien le travail. Ces mesures ont eu des résultats positifs: i) l'Institut de stabilité financière (ISF) de la Banque des règlements internationaux (BRI) a exprimé son intérêt à collaborer avec UNIDROIT en fournissant son expertise en matière de recherche et, si nécessaire, un soutien financier, et ii) la Banque d'Italie s'est montrée disposée à créer une Chaire UNIDROIT - Banque d'Italie, d'une durée initiale d'un an, renouvelable pour au moins un an.

60. Au vu de ces développements, le Secrétariat a présenté une proposition de plan d'action au Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session en septembre 2020, qui a conduit à la rédaction d'une étude de faisabilité ([C.D. \(99\) B.6](#), para. 7). Le Conseil a approuvé le plan d'action.

61. En 2021, la Chaire UNIDROIT – Banque d'Italie a été officiellement établie et un titulaire de la Chaire a été recruté. L'Institut compte désormais un expert en droit financier hautement qualifié qui travaille avec le Secrétariat. En outre, les 7 et 8 juin 2021, UNIDROIT et l'ISF ont organisé conjointement un Atelier exploratoire qui a réuni 40 experts internationaux et parties prenantes en vue i) d'évaluer le besoin d'un instrument international dans le domaine de l'insolvabilité bancaire; ii) de déterminer la forme la plus appropriée d'un tel instrument; et iii) de définir la portée du projet.

Au cours de l'Atelier exploratoire, qui a réuni 40 experts internationaux et parties prenantes, un large soutien a été exprimé en faveur du projet et pour qu'UNIDROIT le dirige.

62. Le Secrétariat a présenté les conclusions de l'Atelier exploratoire et de l'analyse de faisabilité approfondie menée par le Secrétariat lors de la deuxième réunion du 100^{ème} Conseil de Direction d'UNIDROIT en septembre 2021 ([C.D. \(100\) B.4](#)). Après délibérations, le Conseil a approuvé la portée proposée du projet, sous réserve des normes réglementaires existantes et avec l'accent à mettre sur les petites banques, a convenu d'attribuer au projet une priorité élevée et a autorisé le Secrétariat à établir un Groupe de travail ([C.D. \(100\) B Misc 2](#), para. 6).

63. La première réunion du Groupe de travail sur l'Insolvabilité bancaire est prévue à Rome et en Zoom les 13 et 14 décembre 2021.

8. [Actifs numériques et droit privé](#) ***

64. Conformément au mandat reçu du Conseil de Direction lors de sa 99^{ème} session (A), le Secrétariat a mis en place un Groupe de travail exploratoire, présidé par le Professeur Hideki Kanda, qui a tenu cinq réunions entre juillet et septembre 2020 et a préparé l'avant-projet d'un document de réflexion. En outre, le Groupe de travail exploratoire a contribué à l'organisation d'un [Atelier exploratoire sur les actifs numériques et le droit privé](#) qui s'est tenu les 17 et 18 septembre 2020 de manière hybride. Le Rapport de l'Atelier exploratoire est disponible dans le document [Study LXXXII - W.G.1. - Doc. 3](#) (en anglais).

65. Le Secrétariat a présenté le résultat des délibérations du Groupe de travail exploratoire et les résultats de l'Atelier exploratoire lors de la session de septembre du 99^{ème} Conseil de Direction d'UNIDROIT (C.D. (99) B.4 rév.). À la suite des délibérations, il a été confirmé de procéder à ce projet avec une priorité élevée, permettant au Secrétariat de mettre en place un Groupe de travail ([C.D. \(99\) B Misc. 2, paras. 7 et 8](#)). Le Conseil de Direction a approuvé le changement temporaire du nom du projet en "Actifs numériques et droit privé" et a fourni des informations concernant la structure et la composition du futur Groupe de travail.

66. Compte tenu du vif intérêt suscité par le projet et de sa nature intrinsèquement globale et interdisciplinaire, le Conseil de Direction, lors de sa 99^{ème} session (B), s'est prononcé en faveur d'une structure "renforcée" du projet qui impliquerait la création d'un Comité pilote sur les actifs numériques et le droit privé, outre la création d'un Groupe de travail ([C.D. \(99\) B Misc. 2, paras. 7 et 8](#)).

67. Le Comité pilote, présidé par la Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a été établi en août 2021. Il est composé d'experts de différents domaines (à la fois techniques et juridiques) agissant à titre consultatif afin de permettre une participation plus large, de s'assurer que toutes les sensibilités et les réalités nationales sont prises en compte et de fournir au Groupe de travail un précieux retour d'informations spécifiques. À ce jour, trente-six experts ont été nommés au sein du Comité pilote par vingt-cinq États membres, plus la Commission européenne.

68. La première session formelle du Groupe de travail au complet a eu lieu en vidéoconférence du 17 au 19 novembre 2020. Le Groupe de travail a réuni 30 participants, dont douze membres du Groupe de travail, douze observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, du secteur industriel, de gouvernements et du monde académique et six membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

69. La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu par vidéoconférence du 16 au 18 mars 2021. Le Groupe de travail a réuni 48 participants, dont quinze membres du Groupe de travail, 25 observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, de l'industrie et du monde universitaire, et huit membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

70. Le 31 mai 2021, à la demande du Président, un Atelier spécial a été organisé pour examiner de plus près une série de questions relatives à la question des jumeaux numériques (*digital twins*) (c'est-à-dire des actifs numériques liés à d'autres actifs). Le rapport de l'Atelier spécial, qui résume les présentations et la discussion qui a suivi, est disponible dans le document Study LXXXII - W.G.3 - Doc. 3.

71. La troisième session du Groupe de travail s'est déroulée dans un format hybride (en personne et par vidéoconférence) du 31 juin au 2 juillet 2021. Le Groupe de travail a été suivi par 47 participants, dont quinze membres du Groupe de travail, 23 observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, de l'industrie, du gouvernement et du monde universitaire, et neuf membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

72. Les travaux intersessions se sont poursuivis sous la forme de réunions supplémentaires des quatre Sous-groupes: le Sous-groupe 1 sur le contrôle et la garde; le Sous-groupe 2 sur le contrôle et le transfert; le Sous-groupe 3 sur les opérations garanties; et le Sous-groupe 4 qui comprend un Groupe de travail sur la taxonomie, ainsi qu'un Groupe de travail sur le droit international privé.

73. En prévision de la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre 2021, à la demande du Président, un Atelier spécial s'est tenu le 13 septembre 2021 pour examiner une série de questions relatives à la Garde et au Contrôle. Un autre Atelier spécial s'est tenu le 15 octobre 2021 à la demande du Président pour examiner une série de questions relatives au Contrôle. Il est prévu d'organiser d'autres ateliers spéciaux sur une base ad hoc, en fonction des besoins du Groupe de travail.

74. Le Groupe de travail a tenu sa quatrième session du 2 au 4 novembre 2021. Le Groupe de travail a été assisté par 50 participants, comprenant : i) 15 membres du Groupe de travail, ii) 26 observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, de l'industrie, du gouvernement et du monde universitaire, et iii) 9 membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

1. Fonctions de Dépositaire ***

75. UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (2001) et de ses quatre Protocoles (portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques - Le Cap, 2001-, sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire - Luxembourg, 2007 -, sur les questions spécifiques aux biens spatiaux - Berlin, 2012 et sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction - Prétoria, 2019) et de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (Genève, 2009). Des informations sur l'état de ces instruments sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT (www.unidroit.org).

76. Plusieurs États ont adhéré ou signé la Convention du Cap et/ou ses Protocoles au cours de l'année. Entre septembre 2020 et novembre 2021, le Kirghizistan et la Zambie ont déposé leurs instruments d'adhésion à la fois à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique, portant le nombre de Parties contractantes à 84 pour la Convention, et à 81 pour le Protocole. Le 10 novembre 2021, l'Espagne a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg, devenant ainsi le cinquième

signataire du Protocole. En outre, entre septembre 2020 et novembre 2021, les États-Unis d'Amérique sont devenus le cinquième État à signer le Protocole MAC.

2. Promotion des instruments d'UNIDROIT ***

77. Lors de sa 98^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2019), le Conseil de Direction a rappelé l'importance de promouvoir les instruments de l'Institut et par conséquent le maintien de la priorité élevée des activités de promotion dans le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2020-2022. L'Assemblée Générale a approuvé cette recommandation lors de sa 78^{ème} session (Rome, 12 décembre 2019).

78. Bien que les restrictions aux voyages toujours en vigueur dans de nombreuses régions du monde aient continué à avoir un impact important sur la promotion des instruments d'UNIDROIT, le Secrétariat a continué à organiser ou à participer à de nombreux événements. Naturellement, en raison des circonstances particulières dues à la pandémie de COVID-19, la diffusion des travaux d'UNIDROIT s'est faite principalement à distance. Bien que cela implique une limitation de l'efficacité des activités promotionnelles, cela permet également d'en augmenter la quantité et de diminuer les coûts pour l'Institut. Il est envisagé que, au moins à court et moyen terme, les activités de promotion à distance continuent d'avoir lieu.

79. En ce qui concerne en particulier les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016, lors de sa [54^{ème} session](#), tenue à Vienne et à distance du 28 juin au 16 juillet 2021, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a examiné une demande présentée par le Secrétaire Général d'UNIDROIT pour que la Commission envisage d'approuver les Principes d'UNIDROIT 2016. La Commission, notant qu'elle avait déjà approuvé les Principes d'UNIDROIT 2010 lors de sa 45^{ème} session, en 2012, qu'un soutien général avait été exprimé pour reconnaître que la quatrième édition des Principes d'UNIDROIT énonçait un ensemble complet de règles pour les contrats commerciaux internationaux, complétant un certain nombre d'instruments de droit commercial international, y compris la Convention des Nations Unies sur les ventes, que les modifications apportées aux Principes d'UNIDROIT 2016 étaient utiles pour faciliter le commerce international, a entériné les Principes d'UNIDROIT 2016 en recommandant leur utilisation, le cas échéant, aux fins prévues.

80. En ce qui concerne la Convention du Cap et de ses Protocoles, la 10^{ème} Conférence annuelle du Projet académique de la Convention du Cap s'est tenue à Cambridge, sous la forme d'une réunion en présence avec la possibilité d'un accès à distance, du 29 au 30 septembre 2021, avec la participation du Secrétariat. La 10^{ème} Conférence a concentré ses réflexions sur le passé, le présent et l'avenir de la Convention du Cap au cours de ses 20 premières années, et sur une analyse approfondie de certains sujets clés en matière d'exécution des garanties internationales, en particulier lorsque le débiteur est insolvable. Le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP) est un partenariat entre UNIDROIT et la Faculté de droit de l'Université de Cambridge, avec le Groupe de travail aéronautique comme sponsor fondateur. Pour plus d'informations (en anglais): <https://ctcap.org/event/10th-cape-town-convention-academic-conference>.

81. Le 24 septembre 2021, le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (Guide juridique CITA) - un instrument fournissant des orientations innovantes pour améliorer les contrats d'investissement en terres agricoles en concrétisant un certain nombre de principes et de normes internationaux pour la promotion de l'investissement agricole responsable - a été publié conjointement avec le FIDA. La publication a été lancée lors d'un événement parallèle à la 100^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Pour l'enregistrement vidéo de l'événement de lancement, voir la chaîne [YouTube](#) d'UNIDROIT. En outre, le Guide a été présenté et discuté le 2 novembre lors de

la Conférence 2021 sur la politique foncière en Afrique. Plus d'informations et la version finale du Guide juridique ALIC sont disponibles sur le [site d'UNIDROIT](#).

82. Des informations détaillées sur les nombreux autres événements et activités de promotion concernant en particulier la Convention du Cap et son Protocole aéronautique, les Principes d'UNIDROIT 2016 relatifs aux contrats du commerce international, le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle, les Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT, approuvée à nouveau en 2021, et l'instrument d'UNIDROIT sur les marchés de capitaux se trouvent dans le document [UNIDROIT C.D. \(100\) B.17](#) présenté à la deuxième réunion de la 100^{ème} session du Conseil de Direction tenue à Rome et à distance du 22 au 24 septembre 2021. Les activités de promotion seront également présentées et détaillées dans le prochain Rapport annuel 2021.

3. Les instruments d'UNIDROIT et la pandémie du COVID-19

83. Suite à la publication en juillet 2020 de la [Note du Secrétariat d'UNIDROIT sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la crise sanitaire du COVID-19](#) contenant des orientations sur l'application de l'approche moderne, flexible et uniforme des Principes aux événements qui sont survenus, en particulier dans les dispositions relatives à la force majeure (article 7.1.7) et au hardship (articles 6.2.2 - 6.2.4), le Secrétariat a continué à examiner l'impact de la pandémie du COVID-19 et de la crise économique qui l'a accompagnée sur l'application des principaux instruments d'UNIDROIT.

84. *Contrats de réassurance* - Suite au 8^{ème} Atelier sur les PRICL qui s'est tenu à distance le 18 janvier 2021, les participants sont convenus de créer un Groupe de travail spécial chargé de rédiger une Note sur l'impact des PRICL et de la crise sanitaire du COVID-19 sur le marché de la réassurance. La Note entend examiner l'impact des PRICL dans la situation pandémique et post-pandémique, en tenant compte également de la relation entre le droit général des contrats (et en particulier les Principes d'UNIDROIT) et le régime juridique spécifique et la pratique des contrats d'assurance et de réassurance. Un projet de Note a été discuté lors de la deuxième conférence de la série intitulée *Transatlantic Lectures on Insurance Law (ATILA)*, organisée par *l'Insurance Law SIG* à l'Institut de droit européen, consacrée à l'illustration de l'application des PRICL à la crise sanitaire du COVID-19. Le Secrétariat entreprend actuellement de nouvelles consultations et continuera à suivre la finalisation de la Note sur les PRICL en vue de sa publication.

85. *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle* – UNIDROIT, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Chambre de Commerce Internationale en Italie (CCI, Italie) ont collaboré à la préparation d'un document commun fournissant des orientations sur les implications juridiques de la pandémie du COVID-19 sur les transactions relatives à l'agriculture contractuelle se basant sur le [Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle](#). Plus précisément, l'objectif du document d'orientation sera de fournir des conseils aux parties contractantes et aux législateurs sur la conception ou l'adaptation des accords contractuels qui tiennent compte d'éventuelles catastrophes semblables, d'harmoniser l'approche tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et promouvoir un juste équilibre des risques entre toutes les parties concernées. Les organisations partenaires ont recueilli des informations et contacté de nombreuses parties prenantes, afin d'identifier l'impact de la pandémie et d'événements désastreux similaires sur les contrats de la chaîne d'approvisionnement et sur la façon dont les questions relatives à l'exécution ont été abordées. Il est envisagé d'organiser un webinaire de consultations des d'experts.

4. Lancement de l'Université d'été

86. Le Secrétariat a le plaisir d'informer l'Assemblée Générale que la DG pour la coopération au développement du Ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale a approuvé l'allocation d'une subvention généreuse à l'Institut sous la forme d'une "contribution volontaire" (voir Annexe II). Cette contribution sans précédent servira à financer la première édition de l'Université internationale d'été d'UNIDROIT en 2022.

87. Les objectifs de l'Université internationale d'été d'UNIDROIT, qui a également pour but de bénéficier de présentations par des membres du Conseil de Direction, sont multiples et comprennent:

- La fourniture d'une formation théorique-pratique sur les instruments juridiques concernant l'unification du droit privé;
- la création d'une communauté virtuelle de participants, d'enseignants et d'experts qui facilite l'échange d'expériences, de problèmes et de solutions, même après la fin de l'université d'été;
- le soutien des activités de diffusion des outils d'UNIDROIT par les participants dans leurs pays d'origine respectifs.

88. Sous réserve de l'évolution de la pandémie actuelle, la première édition de l'Université internationale d'été d'UNIDROIT se tiendra au siège de l'Institut à Villa Aldobrandini au cours de l'été 2022, en anglais, et avec un accent sur les pays du continent africain. Des solutions hybrides seront envisagées en cas d'aggravation des conditions de santé, bien que la ferme intention d'UNIDROIT soit de pouvoir créer un réseau de participants qui partagent l'expérience académique en présentiel.

89. La durée prévue de l'Université d'été est de quatre semaines dont une semaine en ligne pour les lectures préparatoires, qui seront obligatoires et soutenues par trois sessions de questions/réponses en ligne de 50 minutes avec les membres du corps enseignant qui seront réalisées via Zoom. Suivront trois semaines de cours en résidentiel (45 classes de 60 minutes pour un total de 45 heures + 30 heures d'étude approfondie) sur les sujets du programme, ainsi que de courts séminaires thématiques à réaliser l'après-midi en fonction des besoins qui pourront être identifiés pendant les classes, pour combler les lacunes de connaissances ou fournir des informations supplémentaires sur des sujets d'intérêt particulier pour les participants.

90. L'Université d'été visera à regrouper des juristes, provenant de bureaux législatifs, de ministères et des juges/magistrats des pays en développement, dans des classes de 20 à 25 participants. Bien que l'édition 2022 se tiendra en anglais avec un accent particulier sur les pays africains anglophones, les éditions ultérieures du cours devraient également couvrir les nations francophones et se concentrer sur différentes régions du monde. Les participants une fois formés, au sein de leurs rôles institutionnels respectifs, constituent un capital humain important et d'influence dans leurs pays d'origine, capable d'informer et de sensibiliser les décideurs politiques nationaux sur le droit uniforme, et d'apporter une contribution concrète dans les phases de signature, de ratification et de transposition dans les systèmes juridiques nationaux des instruments de droit privé d'UNIDROIT.

91. En particulier, les juges/magistrats pourraient se référer aux textes d'UNIDROIT pour résoudre des différends et donc participer activement à leur interprétation (ce qui peut également avoir un impact sur l'interprétation fournie par les pays voisins). Dans ces conditions, le Secrétariat est convaincu que cette université d'été s'avérera un outil très utile pour promouvoir les instruments d'UNIDROIT et pour augmenter le nombre d'États membres de l'Institut dans les régions sensibles du monde.

92. La subvention pour l'Université d'été sera gérée comme une activité extrabudgétaire, et l'Université d'été n'aura aucun impact sur le budget ordinaire de l'Institut.

C. Activités non législatives

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques Dépositaires ***

a) Bibliothèque d'UNIDROIT

93. En 2021, la numérisation de la Bibliothèque a progressé. Une attention particulière a été accordée à la numérisation de la collection historique "Gorla", et à la collection Chiomenti afin de préserver l'une des collections historiques les plus rares et les plus précieuses de la Bibliothèque. La collection électronique de la Bibliothèque s'est enrichie de 404 titres numérisés, dont 115 titres de la collection Gorla et 289 monographies, portant en particulier sur le droit comparé et l'unification du droit.

94. En outre, la Bibliothèque a commencé à cataloguer et à numériser la très précieuse collection d'environ 700 publications, principalement sous forme de livrets, d'extraits de diverses revues italiennes, en particulier de revues juridiques, et d'ouvrages collectifs, allant des dernières décennies du XIX^{ème} siècle aux années trente du XX^{ème} siècle, qui a été donnée à la Bibliothèque en juin 2021 par le Professeur Achille de Nitto. Les publications appartenaient à la Bibliothèque Vittorio Scialoja de l'Institut de droit romain. De nombreux exemplaires contiennent une dédicace autographe de l'auteur au Professeur Scialoja. D'autres publications, en quantité moins importante, sont dédiées ou adressées à Pietro Francisci. Les noms de Vittorio Scialoja, ainsi que de Francisci, sont liés à UNIDROIT depuis sa fondation. Comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des dons en nature de l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international (Hambourg, Allemagne).

b) Bibliothèques dépositaires

95. Traditionnellement, UNIDROIT demande à ses États membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques Dépositaires de sa documentation. La liste des États membres figurant sur le site internet indique également les [Bibliothèques Dépositaires](#).

2. Politique et ressources d'information ***

a) Publications sur papier

96. Outre les monographies directement liées aux sujets inscrits au Programme de travail de l'Institut et aux instruments qu'il a adoptés, UNIDROIT publie la *Revue de droit uniforme* avec Oxford University Press (OUP). La Revue publie des articles sur le droit international uniforme et le droit comparé, souvent liés à des projets d'UNIDROIT, des actes de conférences internationales présentant un intérêt pour l'organisation ainsi que des textes d'instruments internationaux pertinents pour le domaine d'activité de l'Institut. Les données fournies par OUP confirment la grande importance de la Revue comme moyen de diffusion de l'information sur l'Institut et ses activités.

97. Par ailleurs, les versions non officielles japonaise, russe et turque des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016 ont été publiées fin 2020. Les versions lettone et portugaise sont en préparation. Le Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction, préparé par le Professeur Sir Roy Goode, a été publié en avril 2021. La cinquième édition du Commentaire officiel aéronautique est en préparation, le projet ayant été envoyé aux Gouvernements pour leurs commentaires. La quatrième édition existe également en version électronique, avec des liens

externes et internes, pour les abonnés au Registre international suivant un accord entre l'Institut et Aviareto, le Conservateur de la Convention du Cap et de ses Protocoles. La version anglaise des Règles modèles européennes de procédure civile ELI/UNIDROIT a été publiée par Oxford University Press en août 2021. La version intégrale française a été finalisée par le Secrétariat en novembre 2021. D'autres versions linguistiques non officielles des Règles et Commentaires sont en préparation (chinois, farsi, allemand, russe, espagnol, ukrainien). Le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricole a été publié par UNIDROIT en septembre 2021.

b) Ressources électroniques d'informations sur UNIDROIT

98. Les données relatives au site Internet précédent en ce qui concerne les points d'entrée, les pays d'origine des utilisateurs, les pages web les plus consultées et les groupes d'âge des utilisateurs se trouvent dans le document [C.D. \(100\) B.19](#).

99. En 2021, l'Institut a continué à promouvoir ses travaux sur les réseaux sociaux. Au 4 novembre 2021, UNIDROIT comptait 18.202 abonnés sur LinkedIn, 4.845 sur Facebook, 1.463 sur Twitter, et 268 sur YouTube. UNIDROIT a reçu un badge officiel vérifié sur Twitter en septembre 2021, et les réseaux sociaux d'UNIDROIT continuent d'être la plus grande source de renvois au site Internet d'UNIDROIT, après les accès directs et les moteurs de recherche. En 2021, les messages publiés par UNIDROIT sur l'ensemble de ses réseaux collectivement ont été diffusés plus d'un million de fois sur les pages des internautes.

100. Un nouveau site Internet d'UNIDROIT a été conçu et mis en ligne en septembre 2021. Comme de nombreux progrès ont été réalisés dans la conception et la technologie des sites Internet depuis 2014, date à laquelle le dernier site d'UNIDROIT a été conçu, le Secrétariat a cherché les moyens de le moderniser et d'améliorer ses performances, tout en gardant à l'esprit les éléments fondamentaux de son objet.

101. Un appel à expressions d'intérêt a été lancé sur les réseaux sociaux ([Facebook](#), [LinkedIn](#), and [Twitter](#)) et sur la section des actualités d'UNIDROIT le 26 février 2021, demandant aux sociétés spécialisées en conception de sites Internet intéressées de soumettre leurs expressions d'intérêt et leur portefeuille sur website@unidroit.org avant le 8 mars 2021. L'appel a suscité huit manifestations d'intérêt et, sur la base d'une évaluation du matériel présenté, sept sociétés ont reçu un appel à propositions détaillé les invitant à soumettre une proposition et un devis avant le 20 mars.

102. Six sociétés ont soumis une proposition qui ont été, chacune, évaluées par une équipe composée de trois membres du Secrétariat, réunie le 26 mars pour établir un classement pondéré des six sociétés sur la base de sept critères: design, portefeuille, coût, système de gestion de contenu, calendrier, optimisation pour les moteurs de recherche (SEO) et langues.

103. Sur la base des notations obtenues, le Groupe a proposé d'inviter les trois premiers candidats présélectionnés (manifestations d'intérêt et offres jointes disponibles sur demande) à présenter et à discuter les détails de leur offre et les points qui demandaient des précisions ultérieures.

104. Chaque société a été invitée à reformuler ses propositions, sur la base des précisions fournies, dans la semaine suivante avant le 6 avril 2021. Après l'évaluation des propositions reformulées et après une discussion sur les mérites de chacune des offres, qui comprenaient maintenant un hébergement dédié, il est apparu que, parmi les deux sociétés qui proposaient les prix les plus compétitifs, l'une avait plus d'expérience auprès d'organisations internationales comparables et présentait un profil plus solide en termes de portefeuille et de références.

105. Le contrat a donc été attribué à Art & Design, qui a conçu le site Internet qui sera présenté lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Les partenaires d'Art & Design, Fin Green

Tech, ont été sélectionnés comme nouveaux hébergeurs, afin qu'UNIDROIT puisse bénéficier de son propre serveur sur lequel migrer l'ensemble de ses sites Internet, y compris les Projets académiques et la Fondation. Ceci devrait se traduire par une augmentation considérable de la capacité et, surtout, de la sécurité. Outre sa nouvelle palette de couleurs et son nouveau design, qui comporte également un nouveau logo, la nouvelle structure du site Internet offre désormais aux nouveaux utilisateurs un aperçu complet et facile à consulter des activités de l'Institut grâce à son approche thématique. Les macro-catégories qui se trouvent sur la page d'accueil, susceptibles de changer avec le Programme de travail, permettent de découvrir plus facilement plus de 70 études de l'Institut et les nombreux instruments.

106. Cela permet un accès immédiat aux travaux en cours (des sujets actuellement au Programme de travail), aux instruments qui ont déjà été élaborés, ainsi qu'aux études que l'Institut a préparées sur le sujet d'intérêt. En outre, l'utilisateur a désormais la possibilité de prendre connaissance des dernières nouvelles et d'obtenir des informations sur les futurs événements qu'UNIDROIT organisera.

107. L'approche thématique permet également de couvrir des domaines de chevauchement, ce qui signifie, par exemple, que les détails du projet d'UNIDROIT sur les Récépissés d'entrepôt peuvent se trouver à la fois sur les pages consacrées à l'agriculture et aux opérations garanties. Toutes les pages, qui présentent des images et des vidéos captivantes, sont facilement accessibles grâce à un simple sélecteur de langue situé dans le coin supérieur droit qui permet de changer de langue et sont bien intégrées aux réseaux sociaux d'UNIDROIT.

3. Stages et bourses ***

108. Les Programmes de bourses de recherche et de stages d'UNIDROIT sont des outils importants pour promouvoir les travaux d'UNIDROIT et les recherches connexes dans le domaine du droit international et comparé⁵. Depuis 2014, ces Programmes ont été entièrement financés par des contributions volontaires, en s'appuyant sur la bienveillance et la générosité de ses sponsors, qui comprennent, entre autres, le Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM), les membres du Conseil de Direction, l'Association des Alumni d'UNIDROIT, la Fondation d'UNIDROIT, le cabinet d'avocats Feldens Madruga ou la Transnational Law and Business University (TLBU).

109. En 2021, l'Institut a accueilli 44 stagiaires et 12 universitaires de 21 pays. Sur les 44 stagiaires, 13 ont reçu une modeste allocation pour la durée de leur stage. Sur les 12 universitaires, 6 ont reçu une allocation pour la durée de leur recherche. En raison de la pandémie, 12 stages ont été effectués à distance. En outre, 32 chercheurs indépendants de 7 pays ont entrepris leurs recherches dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

110. Le Secrétariat a continué à coopérer avec des universités et d'autres centres de recherche dans le cadre des Protocoles d'accord (MOU) existants et a signé de nouveaux accords avec quatre partenaires⁶.

111. Profitant de la présence d'invités de marque à UNIDROIT, le Secrétariat a commencé à organiser une série de conférences et de présentations sur des sujets liés aux domaines de recherche de l'invité en 2019. Ces conférences ont été suivies par des membres du Secrétariat d'UNIDROIT et

⁵ Pour une présentation complète du Programme de recherche et du Programme de stages, avec une liste des invités présents et précédents, voir [2020 Exéc. 31 - Compte-rendu exercice 2020.pdf](#)

⁶ Il s'agit de l'Université de Hong Kong - HKU Law (Chine), de la Ligue mondiale des Facultés de droit (31 universités dans le monde), de l'Université de Navarre (Espagne) et de Fordham University (États-Unis d'Amérique).

des invités présents en Bibliothèque, ainsi que par des experts externes intéressés et expressément invités à participer. Cette initiative a malheureusement été interrompue en 2020 par l'apparition de la pandémie du COVID-19, mais elle a été rétablie en mai 2021. À la fin du mois de juin, le Secrétariat a organisé quatre présentations, suivies d'une séance de questions-réponses animée par le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado.

ANNEXE I

**Dépenses pour la mise en œuvre du Programme de travail
(estimation au 31 décembre 2021)**

		Niveau de priorité	<i>Budget ordinaire</i>
Opérations garanties			
a) mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatiale		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		28.941,20
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		10.454,27
Coûts des réunions	Missions (Ch. 1.5)		1.825,29
	Interprétation/Services techniques /Représentation (Ch. 1.5)		0,00
Total			41.220,76
b) mise en œuvre du Protocole MAC		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		94.596,68
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		24.649,24
Coûts des réunions	Missions (Ch. 1.5)		529,43
	Interprétation/Services techniques /Représentation (Ch. 1.5)		2.000,00
Total			121.775,34
c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap		*	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		15.596,21
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		0,00
	Experts		0,00
Total			15.596,21
d) Récépissés d'entrepôt		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		12.981,20
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		844,40
Total			13.825,60
Droit privé et développement			
a) Contrats d'investissement en terres agricoles		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		103.167,23
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		2.016,77
	Experts (Ch. 1.4)		175,43
Total			105.359,43
b) Structure juridique des entreprises agricoles		**	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		36.969,01
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		0,00
Total			36.969,01

Procédure civile transnationale – Formulation de Règles régionales		
a) Principes pour des procédures d'exécution efficaces		**
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	43.075,31
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	10.454,27
	Interprétation/Services techniques /Représentation (Ch. 1.5)	500,00
	Experts (Ch. 1.4)	10.000,00
	Missions (Ch 1.5)	3.042,00
Total		54.029,58
b) Procédure civile internationale en Amérique latine		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
Total		0,00
Contrats du commerce international		
Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	1.842,62
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	844,40
Total		2.687,02
Protection internationale des biens culturels		
Collections d'art privées		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	3.761,95
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Missions (Ch. 1.5)	0,00
Total		3.761,95
Franchisage et affacturage		
Loi type sur l'affacturage		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	40.650,61
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	7.392,40
	Experts (Ch. 1.4)	10.000,00
Total		58.043,01
Guide pour l'adoption d'une Loi type sur le crédit-bail		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Honoraires des consultants (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
Total		0,00
Insolvabilité bancaire		
		**
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	51.137,79
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	844,40
Consultation / promotion	Experts (Ch. 1.4)	10.000,00
Total		61.982,19

Droit et technologie			
Actifs numériques			**
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		62.790,64
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		844,40
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.5)		0,00
	Experts (Ch 1.4)		5.734,44
Total			69.369,48
Mise en oeuvre et promotion			
1) Fonctions de Dépositaire			***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		42.857,82
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		18.135,40
Total			60.993,22
2) Promotion des instruments d'UNIDROIT			***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		166.606,02
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		10.970,70
Consultation/promotion	Missions (Ch. 1.5)		3.093,09
Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)		0,00
	Honoraires des consultants (Ch. 2.1, 3.1)		6.202,86
Courrier (Ch.4.3)			1.855,57
Total			188.728,24
Activités non législatives			
1) Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires			***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		0,00
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		147.017,87
Achats	Achats d'ouvrages, revues juridiques, reliure, logiciel (Ch.6)		144.000,00
Total			291.017,87
2) Publications			***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		36.964,22
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		112.942,28
Total			149.906,50
3) Stages et Bourses			***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)		33.861,43
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		46.939,79
Total			80.801,22

États membres, coopération institutionnelle et gouvernance		
Coûts du personnel	Secrétaire Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	123.083,16
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	224.830,61
Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques (Ch. 1.5)	11.613,27
	AG, CF, CD et CP et PC (Ch. 1.1)	37.000,00
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.5)	2.000,00
	Experts (Ch. 1.5)	7.406,62
	Représentation (Ch. 1.7)	4.000,00
Total		409.933,67
Administration, services d'appui et gestion des locaux		
Coûts du personnel	Secrétaire Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	44.712,34
	Services généraux (Ch. 2.1, 2.2, 3.1)	224.830,61
	Commissaire aux comptes (Ch1.4)	5.000,00
	Honoraires des consultants (Ch. 2.1, 3.1)	5.426,92
	Experts (Ch. 1.5)	52.123,45
	Frais d'entretien, louage d'ouvrage (Ch 5)	140.000,50
	Indemnité intégrative aux membres du personnel à la retraite (Ch. 3.3)	2.250,00
	Assurance accident (Ch. 3.2)	5.000,00
	Frais administratifs (Ch. 4.1, 4.2, 4.3,4.4.,4,5)	59.000,00
	Total	
Total		2.304.344,13

ANNEXE II

Informations sur les contributions extrabudgétaires d'UNIDROIT en 2021

		€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Principes sur la compensation des instruments financiers		€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes						
Donateur	Association des banques		281,39			281,39
Dépenses						
Total		€	281,39	0,00		281,39
Préparation d'un Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles		€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes						
Donateur	FIDA		10.510,14		8.991,05	1.519,09
Total		€	10.510,14	0,00	8.991,05	1.519,09
UROLA - Prix		€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes						
Donateur	United Rule of Law Appeal - Prix		8799,56			8.799,56
Total		€	8.799,56	0,00	0,00	8.799,56
Promotion des instruments d'UNIDROIT		€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes						
Donateur	Fondation de droit uniforme		15.002,60		4.813,30	10.189,30
Dépenses						
Total		€	15.002,60			10.189,30

Projet académique de la Convention du Cap	€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes					
Donateur CTCAP		39.206,80	46.008,88	42.605,87	42.609,81
Total	€	39.206,80	46.008,88	42.605,87	42.609,81

Programme de bourses de recherche et de stages	€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes					
Donateur Fonds général des bourses		10.979,43	25.293,35	15.840,98	20.431,80
<i>Sir Roy Goode Scholarship</i>		46.430,28	0,00	8.518,20	37.912,08
People's Republic of China		65.943,73		11.229,56	54.714,17
Banca d'Italia			25.000,00	12.005,72	12.994,28
Université d'été			98.550,00		98.550,00
Dépenses					
Total	€	123.353,44	148.843,35	47.594,46	224.602,33

Bibliothèque d'UNIDROIT	€	Solde initial	Reçu*	Dépensé **	Solde ***
Recettes					
Donateurs Divers cabinets d'avocats italiens		10.113,99			10.113,99
Dépenses					
Achat de livres et de revues					
Total		10.113,99	0,00	0,00	10.113,99
GRAND TOTAL	€	168.061,12	194.852,23	99.191,38	298.115,47

* Estimation totale des recettes au 22 septembre 2021, y compris les sommes reportées de 2020

** Estimation des dépenses au 22 septembre 2021

*** Estimation du bilan au 22 septembre 2021